

DROITS DE SCOLARITÉ EXIGÉS DES ÉLÈVES PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DU CANADA
ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

PROGRAMME D'ÉTUDES	NUMÉRO DU PROGRAMME	DURÉE (en heures)	DROITS SCOLARITÉ	FRAIS AFFÉRENTS	
				Cahiers et équipements personnels (à acheter au CFPBJ)	Assurance maladie et hospitalisation
Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	5273	630	28 445 \$	637 \$*	65 \$ / mois**
Conduite de machines de traitement du minerai	5274	900	19 509 \$	360 \$*	65 \$ / mois**
Électromécanique de systèmes automatisés	5281	1 800	24 492 \$	595 \$*	65 \$ / mois**
Électromécanique de systèmes automatisés - Mécanique industrielle de construction et d'entretien (Double DEP)	5281 5260	2 250	30 085 \$	979 \$*	65 \$ / mois**
Forage et dynamitage	5092	900	31 422 \$	593 \$*	65 \$ / mois**
Mécanique industrielle de construction et d'entretien	5260	1 800	23 109 \$	852 \$*	65 \$ / mois**

* Certains équipements personnels, non compris dans ces frais, devront être achetés par l'élève s'il ne les possède pas déjà.

** Tarif en vigueur à compter du 1^{er} août 2018.

Les droits exigés sont sujet à changement selon les paramètres en vigueur au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).